



Bulletin municipal

No 1-14 janvier 2021

Vous avez de belles photos?
Vous aimeriez faire la page couverture de notre bulletin?
Faites-nous parvenir vos images à :

adjointestben@aclcable.ca

Cette photo est une gracieuseté de Monsieur
Dan Vachon

MESSAGE DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Voici le budget 2021 qui a été adopté lors de la séance du conseil du 14 décembre 2020.

Prévisions budgétaires 2021

Revenus	Budget 2021
Taxes	1 284 770 \$
Paiement tenant lieu de taxes	6 550 \$
Services rendus	25 500 \$
Imposition de droits	30 500 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Autres revenus d'intérêts	9 000 \$
Autres revenus	5 000 \$
Transferts	291 325 \$
Total des revenus	1 653 645 \$
Affectation surplus	0 \$
Grand total des revenus	1 653 645 \$

Dépenses	Budget 2021
Administration générale	360 475 \$
Sécurité publique	187 325 \$
Transport	544 510 \$
Hygiène du milieu	196 450 \$
Santé et bien-être	3 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	94 000 \$
Loisirs et culture	74 845 \$
Frais de financement	100 900 \$
(1) Total des dépenses de fonctionnement	1 561 505 \$
Remboursement en capital (financement)	54 140 \$
Transfert aux activités d'investissement	38 000 \$
(2) Total autres activités financières	92 140 \$
Grand total des dépenses (1 + 2)	1 653 645 \$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Projets	2021	2022	2023
Remplacement du réseau d'égout sanitaire rue du Lac	100 000.00 \$		
Réfection des ponceaux du 6e Rang et du 14e Rang Ouest	1 200 000.00 \$		
Projet de transformation et d'agrandissement de l'église	4 300 000.00 \$		
Parc pour enfants dans le secteur Cumberland		25 000.00 \$	
Remplacement du réseau d'égout sanitaire à Morisset-Station (projet sera fait en collaboration avec le MTQ)		5 405 000.00 \$	
Asphaltage des rues		95 000.00 \$	
Réfection du bâtiment de l'OTJ		100 000.00 \$	
Réfection du bâtiment municipal		250 000.00 \$	
Remplacement du camion de déneigement (1985)		325 000.00 \$	
Asphaltage des rues			95 000.00 \$
Total	5 600 000.00 \$	6 200 000.00 \$	95 000.00 \$
Projet admissible ou susceptible d'avoir une subvention			

Voici les taux de taxation 2021 pour la Municipalité de Saint-Benjamin selon le secteur avec l'exemple de trois évaluations différentes.

TAXATION 2021 - Village (secteur desservi)					
	Taux		Évaluation	Évaluation	Évaluation
			100 000.00 \$	200 000.00 \$	300 000.00 \$
Taxes foncière générale	0.9461 \$		946.10 \$	1 892.20 \$	2 838.30 \$
Taxes Sûreté du Québec	0.0744 \$		74.44 \$	148.87 \$	223.31 \$
Taxes spéciales - camion incendie	0.0228 \$		22.77 \$	45.54 \$	68.31 \$
Taxes spéciales - Chargeur sur roues	0.0078 \$		7.77 \$	15.53 \$	23.30 \$
Taxes spéciales - Réfection 14e Rang Est	0.0619 \$		61.88 \$	123.76 \$	185.64 \$
Sous-total	1.1130 \$		1 112.95 \$	2 225.90 \$	3 338.85 \$
Services					
Ordures	176.50 \$		176.50 \$	176.50 \$	176.50 \$
Traitement eaux usées	69.00 \$		69.00 \$	69.00 \$	69.00 \$
Opération système traitement eaux usées	204.00 \$		204.00 \$	204.00 \$	204.00 \$
Total taxation 2021			1 562.45 \$	2 675.40 \$	3 788.35 \$
TAXATION 2021 - Rural (secteur non-desservi)					
	Taux		Évaluation	Évaluation	Évaluation
			100 000.00 \$	200 000.00 \$	300 000.00 \$
Taxes foncière générale	0.9461 \$		946.10 \$	1 892.20 \$	2 838.30 \$
Taxes Sûreté du Québec	0.0744 \$		74.44 \$	148.87 \$	223.31 \$
Taxes spéciales - camion incendie	0.0228 \$		22.77 \$	45.54 \$	68.31 \$
Taxes spéciales - Chargeur sur roues	0.0078 \$		7.77 \$	15.53 \$	23.30 \$
Taxes spéciales - Réfection 14e Rang Est	0.0619 \$		61.88 \$	123.76 \$	185.64 \$
Sous-total	1.1130 \$		1 112.95 \$	2 225.90 \$	3 338.85 \$
Services					
Ordures	176.50 \$		176.50 \$	176.50 \$	176.50 \$
Boues fosses septiques	35.00 \$		35.00 \$	35.00 \$	35.00 \$
Total taxation 2021			1 324.45 \$	2 437.40 \$	3 550.35 \$

Voici les principales résolutions de la séance du 11 janvier 2021

1. Résolution adoption du règlement no 422-20 fixant les taux de taxes et des tarifs pour 2021;
2. Résolution pour l'ouverture d'un prêt à la Caisse pour le financement de l'unité d'urgence;
3. Résolution pour le dépôt d'une aide financière dans le programme Emplois d'été Canada (pour le terrain de jeux);
4. Résolution mandat Cain Lamarre pour les services à la cour municipale pour l'année 2021;
5. Résolution au MTQ pour le prolongement de la date de fin des travaux en juillet 2021 – Subvention reçue en 2020 (pour les travaux de remplacement des 2 ponceaux)
6. Résolution mandat Travaux Forestiers Daniel Bolduc. pour le déneigement d'une partie du 13^e Rang (section érablière)
7. Résolution mandat Action PMU pour le service d'inspection annuelle (service incendie)
8. Résolution acceptation signature protocole entente pour l'entretien et l'utilisation de la borne-fontaine sèche à St-Simons-les-Mines (secteur Cumberland)
9. Résolution autorisation droit de passage au Club VTT JaroBoce sur le Rang Famine pour la période hivernale



L'année 2022 soulignera le 125^e anniversaire de notre municipalité.
Il faut s'y préparer

125 ans
d'histoire

Vous désirez faire partie d'un comité de bénévoles qui sera responsable d'organiser des activités, tout au long de l'année 2022, afin de souligner nos 125 ans d'histoire. Donner votre nom par courriel à l'adresse suivante:
munstbenjamin@aclcable.ca ou en appelant au 418-594-8156

Coût de votre publicité CARTE D'AFFAIRES

Nous sommes à la recherche d'entreprises qui désirent afficher une carte d'affaires dans le bulletin municipal.

Nous vous offrons une publicité à faible coût et une visibilité à travers toute la municipalité.

Voici les coûts mensuels :

- **Page complète : 75 \$**
- **1/2 page : 50 \$**
- **1/4 page : 25 \$**

Le coût annuel pour une carte d'affaire 150 \$

Pour le paiement de vos taxes

En raison de la pandémie, nous vous demandons de faire le paiement de vos taxes en envoyant un chèque par la poste ou par l'entremise de votre institution financière. Merci de votre compréhension.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Les portes du bureau municipal seront barrées afin se conformer aux règles.

Par contre, le personnel sera présent sur place. Vous pouvez les contacter au numéro:

418-594-8156

Lundi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Mardi, Mercredi et Jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Ventes pour non-paiement de taxes

Les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les TAXES. Ainsi en vertu du Code municipal du Québec, la MRC doit procéder, lorsqu'elle en reçoit le mandat, à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les municipalités situées sur son territoire.

Éviter de vous retrouver dans l'engrenage des procédures pour non-paiement des vos taxes (y compris les taxes scolaires). Ne soyez pas négligent, cela peut vous amener dans des procédures qu'il est préférable d'éviter.

L'équipe d'administration

Inspection de votre résidence- Service des Incendies

Certaines résidences ont reçu la visite de nos pompiers ou de la firme mandatée par la municipalité « Action PMU » pour la prévention des incendies. Il est possible aussi qu'au lieu d'une visite, vous ayez reçu un formulaire à compléter afin de nous assurer que vous êtes conformes aux normes sur la protection contre les incendies.

Si vous aviez l'obligation d'ajouter ou de remplacer un équipement quelconque en lien à cette inspection, il est toujours possible, si vous le désirez, de nous faire parvenir une copie de vos factures que nous garderons dans votre dossier à la municipalité. Cela permet un meilleur suivi.



Offre d'emploi

Pour un défi à ta mesure !

Pompier / Pompière



Tu cherches un défi à ta mesure? Tu veux t'impliquer et faire une différence dans ta municipalité? Si tu aimes apprendre et te dépasser, tu es vif d'esprit, fiable, et les défis et l'adrénaline ne te font pas peur... Tu cherches une organisation structurée, dynamique et qui est soucieuse d'offrir de la formation et de l'équipement actuel.

Ne cherche plus! La **Municipalité de St-Benjamin** t'offre la chance de postuler pour un poste de pompier ou pompière à temps partiel, afin de nous aider à protéger le territoire contre les incendies et toutes autres demandes d'aide en urgence.

Description sommaire des tâches

Le travail consiste à répondre aux alertes d'incendie et autres appels d'urgence, à participer aux exercices d'entraînement et de formation, d'effectuer des tâches d'entretien à la caserne, des appareils et du matériel requis pour le combat incendie. **Tout ça en étant bien rémunéré !**

Exigences du poste

- Être titulaire du programme pompier 1 **ou** être disposé à suivre la formation requise.
- Être capable travailler en équipe et de travailler sous pression.
- Prendre des initiatives, être vif d'esprit et fiable.
- Résider sur ou autour du territoire desservi par le Service des incendies de St-Benjamin.
- Avoir un permis de conduire valide.

Pour plus d'informations ou pour postuler sur ce poste, veuillez communiquer avec M. René Lessard (Directeur incendie)

Patinoire de l'OTJ

La patinoire est maintenant ouverte, par contre, le couvre-feu nous oblige à fermer la patinoire à 19h30. Les journées où l'**entretien** de la glace sera nécessaire, la patinoire fermera à **17h00**:



Un rappel des consignes:

- * Un maximum de 10 personnes à la fois sur la patinoire.
- * La distanciation sociale devra être respectée en tout temps.
- * La proximité entre les patineurs sera possible si les gens proviennent de la même bulle familiale.
- * Aucune partie de hockey ne pourra se tenir à moins que ce soient des gens de la même famille.
- * Le bâtiment de l'OTJ sera ouvert pour mettre ou enlever les patins seulement.
- * Aucun rassemblement ne pourra avoir lieu à l'intérieur de l'OTJ.
- * Le port du masque est obligatoire dans l'OTJ.
- * La désinfection des mains est obligatoire.
- * Nous demandons la présence des parents afin d'assurer une surveillance auprès de leurs enfants. Cette année, il n'y aura aucun surveillant sur place et personne pour mettre les patins aux enfants.
- * La municipalité ne se tiendra pas responsable des accidents ou événements pouvant survenir sur le site.

Le conseil municipal a pris la décision d'offrir le service de patinoire aux citoyens. Toutefois, nous demandons la collaboration des utilisateurs pour le respect des consignes.



À conserver

Calendrier 2021 Collecte des ordures et recyclage

Janvier						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Février						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Mars						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Avril						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

Juin						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31




Août						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3 4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Octobre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Novembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Décembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3 4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

-  Ordures
-  Recyclage
-  Ordures et recyclage

La collecte des ordures et du recyclage se fera tous les mardis en alternance, à l'exception de la période estivale durant laquelle la collecte des ordures se fera à toutes les semaines (du 1er juin au 7 septembre 2021)

CHAUFFAGE AU BOIS: ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE



Étant incolore, inodore, et ne provoquant pas d'irritation, le monoxyde de carbone (CO) est un gaz nocif, potentiellement mortel, et surtout très difficile à détecter. Une fois respiré, le monoxyde de carbone se fixe sur les globules rouges à la place de l'oxygène et peut être mortel en une heure.

LA CAUSE: LE MAUVAIS ENTRETIEN DES APPAREILS À COMBUSTION
Le monoxyde de carbone résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou un moteur ayant pour combustible le gaz, l'essence, le bois, le charbon, etc...

Cela peut provenir de l'usure de l'appareil, d'un défaut d'entretien, de conduits encrassés, et même de défaut de ventilation tel que des pièces calfeutrées, ou sor-

ties d'air bouchées) 25% des incidents interviennent sur des installations temporaires, telles que des chauffages d'appoint, un brasier fonctionnant dans un espace fermé, etc...

DÉTECTER LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION CO

Soyez vigilant aux maux de tête, vertiges, malaises, nausées, etc., ce sont peut-être les premiers signes d'une intoxication. Si plusieurs personnes sont affectées dans un même espace à proximité d'un appareil de combustion, il y a certainement production de gaz CO. Il est nécessaire d'évacuer cette pièce et d'immédiatement l'aérer. Il est important de prévenir les organismes d'urgence d'une part et qu'un professionnel trouve l'origine du problème.

J'AI UN POÊLE À BOIS, COMMENT M'EN PRÉMUNIR?

Avec quelques gestes simples, il est possible de se prémunir. Pour un chauffage au bois, voici les principaux conseils à suivre :

- 1 – Faire installer et entretenir annuellement votre conduit et votre appareil par un professionnel formé
- 2 – Utiliser un combustible performant, prêt à brûler pour éviter les mauvaises combustions
- 3 – Ne pas étouffer un feu, en coupant totalement les arrivées d'air, brûler une demi-bûche compressée plutôt qu'une bûche entière à bas régime.
- 4 – Aérer quotidiennement son intérieur



PRÉVENTION DES INCENDIES • L'ENTREPOSAGE DES CENDRES

Le service de protection des incendies désire vous rappeler quelques consignes de sécurité par rapport à la disposition des cendres de votre système de chauffage au bois :

- Vider régulièrement les cendres de l'appareil de chauffage et les déposer dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle en métal que vous pouvez vous procurer dans une quincaillerie près de chez vous;
- Entreposer le contenant à l'extérieur, loin de tout bâtiment sur une surface incombustible, car les cendres dégagent des gaz nocifs pour la santé ;
- Garder ce contenant éloigné des murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible ;
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins sept jours. Il est même déjà arrivé qu'une résidence parte en fumée causée par des cendres entreposées vieilles de 14 jours;
- Nous vous suggérons d'avoir l'habitude de prendre deux contenants en métal. L'un pour entreposer les cendres les plus chaudes et l'autre pour les cendres de plus de 7 jours. Avant de transvider les cendres, vous pouvez vérifier qu'elles sont refroidies. Brasser les cendres régulièrement afin de s'assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage. Un truc recommandé, veuillez ajouter une pelletée de neige à votre contenant métallique extérieur chaque fois que vous ajoutez de nouvelles cendres.
- Pour plus de précautions, conserver les cendres durant tout la saison hivernale et en disposer seulement au printemps.

Nous vous invitons donc à faire preuve de prudence avec l'utilisation de vos appareils de chauffage au bois et nous vous rappelons qu'il est important de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année ou plus selon l'utilisation que vous en faites. Finalement, n'oubliez pas qu'il est primordial de vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Ces appareils pourraient vous sauver la vie... Si vous avez des questions par rapport à la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal.

janvier 2021

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5 	6	7	8	9
10	11 	12 	13	14	15	16
17	18	19 	20	21	22	23
24	25	26 	27	28	29	30
31						

Date des séances du Conseil 2021: 11 janvier, 1er février, 1er mars, 12 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 9 août, 7 septembre, 4 octobre, 1er novembre et 6 décembre.

Les séances débutent à 18 h 30 à la salle du conseil au 440, avenue du Collège.

 **Recyclage**

 **Ordures**

Bibliothèque:

Mercredi: 12 h 30 à 14 h

Jeudi: 18 h 15 à 20 h 00

Fermée pour une période indéterminée



Séance du Conseil:

1er lundi du mois

(sauf exceptions)

Voir les dates ci-haut



NUMÉROS UTILES

Ambulance-Incendie-Police	911	Hôpital St-Georges	418 228-2031
Âge d'Or	418 594-8189	Nouvel Essor	418 383-5252
Bibliothèque	418 594-6068	Répertoire ressources communautaires	211
Bureau Municipal	418 594-8156	Taxi collectif des Etchemins	418 227-2626
Bureau de poste	418 594-1212	CEPS Beauce-Etchemin	418 228-0001
CLSC des Etchemins	418 625-8001	Parent'aime	418 625-2223
CLSC St-Prosper	418 594-8282	Proches aidants	418 594-8282
Coop de solidarité à domicile	418 625-4500	Ressourcerie Bellechasse	418 642-5627
Cuisines collectives	418 625-4112	Groupe Espérance Cancer	418 227-1607
École la Tourterelle 3100	418 228-5541	Info-Santé	811
Tony Demers (Recyclage)	418 313-1440		